

Avis de dividende

Nous vous informons par la présente que si vous étiez actionnaire dans l'une des Classes d'Actions reprises ci-dessous le 31/01/2020, un dividende intermédiaire déclaré pour cette Classe d'Actions vous est dû.

Le cours des Actions desdites Classes sera évalué ex-dividende à compter du 03/02/2020. Le dividende sera versé le 20/02/2020 dans la devise de la Classe d'Actions.

JPMorgan Funds

Code ISIN	Nom de la Classe d'Actions	Montant du dividende a)
LU1041599744	JPM Income Fund A (div) - EUR (hedged)	0.4000
LU1041599660	JPM Income Fund A (div) - USD	1.1900
LU1041600344	JPM Income Fund C (div) - EUR (hedged)	0.4200

J.P. Morgan Asset Management ne fournit pas de conseils fiscaux. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leur propre conseiller en ce qui concerne la fiscalité applicable dans leur juridiction. Les actionnaires doivent se fier uniquement aux conseils donnés par leur propre conseiller fiscal et fondés sur leur situation spécifique ainsi que sur le droit applicable.

a) Le montant du dividende est soumis au précompte mobilier belge (30%)

La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV de droit luxembourgeois mentionnée dans cette lettre, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles ainsi que sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be ainsi qu' auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L' Echo et De Tijd..